

Amiens le 17 avril 2012

Inspectrice de l'Éducation
Nationale Adjointe au Directeur
Académique des Services de
l'Éducation Nationale
Circonscription I.E.N. Adjointe

Référence :
DM

Affaire suivie par
Dominique Maire

Téléphone
03 22 71 25 01
Fax
03 22 71 25 13

Mél.
len80.adjoint@ac-amiens.fr

4, rue Germain Bleuet
BP 2607
80026 Amiens cedex 1

Monsieur le Secrétaire général,

Votre courrier en date du 13 avril 2012 a retenu toute mon attention. Vous y évoquez les décisions liées au parcours scolaire des élèves prononcées par les conseils de maîtres de cycle.

Je rappelle que la circulaire départementale en date du 11 avril 2012 relative à la gestion du parcours des élèves et à la commission d'appel précise, en référence aux textes officiels, le cadre dans lequel les propositions et les décisions doivent être prises. Vous constaterez qu'elle ne fait nullement référence à des « commissions de proximité ».

Cependant, certains inspecteurs accompagnent les conseils de maîtres de cycle dans l'analyse des situations des élèves pour lesquels un maintien est envisagé. Ce travail conjoint est préalable à la décision des conseils de maîtres, qui sont les seuls habilités à se prononcer sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité de chaque élève, en recherchant les conditions optimales de continuité des apprentissages, en particulier au sein de chaque cycle.

Pour veiller à la cohérence départementale, les modalités d'instruction de ce dossier seront rappelées aux inspecteurs de circonscription.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, mes salutations distinguées.

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE
des Services de l'Éducation Nationale,
directeur des services départementaux de
l'éducation nationale de la Somme


Claude LEGRAND

Monsieur Philippe DECAGNY
Secrétaire général du SE-UNSA section de la Somme
4 rue Paul Sautai
80000 Amiens